

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25.06.2024

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-cinq juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT CLAIR DE HALOUZE, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAMPIN, Maire de la commune de Saint Clair de Halouze.

PRESENTS

Monsieur Jean-Luc CHAMPIN, Maire,
Mesdames Nathalie GUITTON, Marjorie POTTIER, adjointes.
Monsieur Christophe AMICE, Adjoint.
Mesdames Angélique LAURENT, Armelle ROUSIER et Marion SIMON, conseillères.
Messieurs PILARD et Michel PRINGAULT, conseillers.

ABSENTS EXCUSÉS

Richard PROVOST (Procuration à Jean-Luc CHAMPIN).

ABSENTS

Madame Aude DOUCHIN.

SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Michel PRINGAULT

* * *

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance à 20 H 15.

Questions à rajouter à l'ordre du jour, acceptées à l'unanimité :

- Sollicitation de la subvention OCM pour aménagement du multiservice
- Remboursement des frais engagés par Marjorie pour la fête communale
- Demande de remboursement à la Commune de la Chapelle Biche pour les tickets de manèges utilisés lors de la fête communale
- Remboursement des repas de la fête communale à l'association familles rurales

Question refusée à 3 Voix POUR et 10 Voix CONTRE à l'ordre du jour :

- Achat de matériel d'illuminations pour les fêtes de fin d'année 2024.

1 - RÉFECTION DU CHEMIN DU CENTRE AÉRÉ – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Madame Nathalie GUITTON, adjointe en charge de la voirie et des bâtiments rappelle au conseil municipal la nécessité de réaliser une réfection du chemin du Centre aéré.

Après étude des devis, il est proposé au conseil municipal de retenir l'entreprise TP BESNARD-PREVEL

pour un montant de 8 100 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal décide, à 8 Voix POUR, 1 CONTRE et 1 ABSTENTION :

- **de retenir l'entreprise TP BESNARD-PREVEL pour un montant de 8 100 € TTC.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire et /ou Madame la 1^{ère} adjointe à signer tous les documents en référence à cette opération.**

2 – MULTISERVICES – AMÉNAGEMENT : RIDEAUX DE FER, PORTE BLINDÉE ET STORE BANNE – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les conseillers municipaux ont voté la prise en charge de la sécurisation du bâtiment multiservice afin de faciliter l'installation de Mme LEVERGEOIS dans les nouveaux locaux.

En ce qui concerne l'installation de rideaux de fer, d'une porte blindée pour la réserve tabac ainsi qu'un store banne pour la terrasse, plusieurs devis ont été reçus.

Après étude des devis, il est proposé au conseil municipal de retenir le devis de l'entreprise CONTREL DESHAYES FERMETURES située à La Ferrière aux Etangs pour un montant de 21 308.40 € TTC (17 757.00 € HT).

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **de retenir l'entreprise CONTREL DESHAYES FERMETURES pour un montant de 21 308.40 € TTC.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire et /ou Madame la 1^{ère} adjointe à signer tous les documents en référence à cette opération.**

3- MULTISERVICES – AMÉNAGEMENT : ENSEIGNE, TOTEM, CAROTTE – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les conseillers municipaux ont voté la prise en charge de la sécurisation du bâtiment multiservice afin de faciliter l'installation de Mme LEVERGEOIS dans les nouveaux locaux.

En ce qui concerne l'installation des « Enseignes, Totem et Carotte Tabac », plusieurs devis ont été reçus.

Après étude des devis, il est proposé au conseil municipal de retenir le devis de l'entreprise LANGEVIN située à Flers pour un montant de 7 305.60 € TTC (6 088.00 € HT).

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **de retenir l'entreprise LANGEVIN pour un montant de 7 305.60 € TTC afin de réaliser et poser les enseignes, totem et carotte Tabac.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire et /ou Madame la 1^{ère} adjointe à signer tous les documents en référence à cette opération.**

4- MULTISERVICES – AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ : ALARME ET VIDÉO SURVEILLANCE – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les conseillers municipaux ont voté la prise en charge de la sécurisation du bâtiment multiservice afin de faciliter l'installation de Mme LEVERGEOIS

dans les nouveaux locaux.

En ce qui concerne l'installation d'un système d'alarme sonore et de vidéo surveillance, il est proposé au conseil municipal de retenir le devis de l'entreprise NEXECUR (groupe Crédit Agricole) pour un montant total de 8 167.29 € TTC (6 806.07 € HT).

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **de retenir la solution NEXECUR pour un montant total de 8 167.29 € TTC comprenant les systèmes d'alarme sonore et de vidéo surveillance.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire et /ou Madame la 1^{ère} adjointe à signer tous les documents en référence à cette opération.**

5 - MULTISERVICES – AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR : CARPORT – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les conseillers municipaux ont voté la prise en charge quelques élément d'aménagement extérieur du bâtiment multiservice afin de faciliter l'installation de Mme LEVERGEOIS dans les nouveaux locaux.

En ce qui concerne l'installation d'un carport, il est proposé au conseil municipal de retenir le devis de l'entreprise « les Toits de la Mine » située sur notre commune pour un montant total de 3 701.98 € TTC (3 084.98 € HT).

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **de retenir l'entreprise « les Toits de la Mine » pour un montant total de 3 701.98 € TTC pour la réalisation d'un carport devant la réserve du multiservice.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire et /ou Madame la 1^{ère} adjointe à signer tous les documents en référence à cette opération.**

6 - RÉALISATION D'UN BATIMENT MULTISERVICES – SÉCURISATION DES LOCAUX – DEMANDE SUBVENTION OCM

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a voté la prise en charge de la sécurisation du bâtiment multiservice afin de faciliter l'installation de Mme LEVERGEOIS dans les nouveaux locaux.

Ces travaux d'un montant de 39 400 € HT peuvent bénéficier d'une subvention OCM à 80% du montant HT des travaux.

Aussi, il est demandé au conseil municipal l'autorisation de solliciter cette subvention.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **de solliciter l'attribution de l'aide de l'OCM du Pays du Bocage à hauteur de 80% du montant HT des travaux à savoir 39 400 € HT.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents en référence à cette opération.**

7 - NOUVELLE APPELLATION DE CERTAINS VILLAGES PAR DES NOMS DE RUES/ROUTES

Cette délibération annule et remplace la délibération n°23.04.36 ainsi que l'ensemble des délibérations antérieurs concernant le nom des voies

VU les articles L.2121-29, L.2212-1, L.2212-2, L.2121-30 et L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L.321-4 du Code des relations entre le public et l'administration,

VU le décret n°2023-767 du 11 août 2023,

VU la volonté du Conseil municipal de procéder à la dénomination des voies, au numérotage des adresses de la commune,

Il est de la compétence du Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies publiques et aux voies privées ouvertes à la circulation.

Les adresses sont utilisées pour de nombreux usages (livraisons, abonnement fibre, intervention des secours...) qui supposent qu'elles puissent être clairement identifiées. Les voies auxquelles sont rattachées les adresses sont nommées telles que décrites dans la liste ci-dessous et leurs parcours définis dans les plans annexés à la présente délibération.

Pour répondre à l'ensemble des usages mentionnés ci-dessous, la commune a **élaboré un plan d'adressage en nommant des voies, y compris des voies privées.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- la création des voies avec les dénominations suivantes :

Tableau ci-dessous de l'ensemble des dénominations des voies sur la commune :

Nom de voie
Impasse du Charron
Rue du Jardinnet
Route de la Concession
Impasse des Champs Trois PInS
Impasse du Vaux Griard
Chemin de la Forge
Chemin du Calvaire
Chemin de la Haloudière
Route du Puits Gévelot
Impasse des Nouettes
Route des Bruyères
Rue du Bois de Halouze
Route de la Haussière
Chemin du Lavoir
Chemin du Centre Aéré
Impasse du Rocher
impasse du Puits 2
Chemin du Chevalement
Passage des Chênes
Route de Launay
Chemin des Écoliers
Cour Sainte-Barbe
Impasse du Petit Champ
Passage de la Nouette de Bas
Route de la Verrerie
Impasse de la Vente
Chemin des Fours
Route de Beausoleil
Chemin d'Egrenne
Chemin de la Bunêche
Route du Parc Celtique
Chemin de l'Épinardière
Impasse des Montauberts
Chemin des Huttereaux

Nom des voies (non modifiées)

Rue de Flers
Rue du Jardinnet
Rue de Larchamp
Rue de la Bruyère
Rue du Chatellier
Rue de la Mouchardière
Rue de l'Orient
Rue de Lonlay l'Abbaye
Rue Grande Rue
Rue de l'Aumône
Rue de l'Est
Rue de l'Ouest
Rue de la Forêt
Rue Cayeux
Rue Pasteur
Rue Nationale
Rue des Champs
Rue des Mineurs
Rue de Beauvallon
Cité Groupe Chasles
Place de la Poste

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

ANNEXE 1 : Liste des voies nouvellement nommées avec précision des anciennes appellations

Nom de voie	Informations complémentaires
Rue du Jardinnet	anciennement « le Jardinnet » ou « rue du Jardinnet » maintien
Impasse du Charron	création d'une impasse, entre anciennement la « rue de la Chapelle Biche » et celle du « Jardinnet »
Route de la Concession	anciennement « route de Larchamp », après l'intersection avec « le chemin de la Bunêche Laumailly » au lieu-dit « la Barberelle », sortie de la commune
Impasse des Champs Trois Pins	anciennement « lieu-dit le Champ Trois Pins »
Impasse du Vaux Griard	anciennement « lieu-dit le Vaux Griard »
Chemin de la Forge	anciennement « lieu-dit la forge »
Chemin du Calvaire	anciennement « lieu-dit la Haloudière »
Chemin de la Haloudière	anciennement « lieu-dit La Haloudière », chemin perpendiculaire à la route principale
Route du Puits Gévelot	anciennement « Les Nouettes »
Impasse des Nouettes	anciennement « Les Nouettes »
Route des Bruyères	anciennement « Les Bruyères »
Rue du Bois de Halouze	anciennement entre « la Noé Brulée et le relais de chasse
Route de la Haussière	anciennement « route de Flers », « lieu-dit le Rocher », de la

	Haussière vers le lieu-dit « les Noës »
Chemin du Lavoir	anciennement « le Rocher », chemin derrière le lotissement du Rocher
Chemin du Centre Aéré	chemin qui va vers le Centre Aéré
Impasse du Rocher	Anciennement « lotissement du Rocher »
impasse du Puits 2	anciennement lieu-dit « le Puits 2 », parallèlement à la route de Flers
Chemin du Chevalement	chemin de la forêt vers le chevalement
Passage des Chênes	bas de la rue de l'Est
Route de Launay	de l'intersection avec la route de la Haussière vers le lieu-dit « la Verrerie
Chemin des Écoliers	de la « route de Launay » vers la « rue Grande rue »
Cour Sainte-Barbe	passage entre l'église et la salle Sainte Barbe
Impasse du Petit Champ	anciennement impasse perpendiculaire à la « rue de Flers » non nommée actuellement
Passage de la Nouette de Bas	anciennement « lieu-dit la Nouette de bas »
Route de la Verrerie	anciennement « lieu-dit la Nouette de haut » jusqu'au Châtellier
Impasse de la Vente	anciennement « lieu-dit la Vente »
Chemin des Fours	anciennement « lieu-dit la Bocagerie »
Route de Beausoleil	anciennement « lieu-dit Beausoleil », à partir de « passage de la Nouette de Bas » vers « lieu-dit la Bunêche » jusqu'à la limite de commune
Chemin d'Egrenne	anciennement « lieu-dit la Bunêche », chemin perpendiculaire à la « route de Beausoleil »
Chemin de la Bunêche	anciennement « lieu-dit la Bunêche », chemin perpendiculaire à la « route de Beausoleil », après « chemin d'Egrenne » jusqu'au lieu-dit « le Foulouvier »
Route du Parc Celtique	anciennement « lieu-dit « Beaulieu » « lieu-dit les Clos Neufs », « lieu-dit l'Epinardière », du Bourg jusqu'à l'intersection avec anciennement le lieu-dit « la Noé Brûlée »
Chemin de l'Epinardière	anciennement « l'Epinardière », chemin perpendiculaire à « la rue de la Chapelle Biche
Impasse des Montauberts	anciennement « les Montauberts »
Chemin des Huttereaux	anciennement « lieu-dit les Huttereaux » et « lieu-dit le Gros Four »
Route de Mortain	anciennement « lieu-dit les Huttereaux » sur la RD 25

8 – DENOMINATION DES LIEUX-DITS – CORRECTION DGFIP

VU les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-28, L.2121-29 et L.2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L.321-4 du Code des relations entre le public et l'administration,

VU le décret n°2023-767 du 11 août 2023,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 25 juin 2024 décidant la dénomination des voies de la commune,

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures propres à assurer la commodité de la circulation et que l'apposition de plaques indicatives du nom des rues et places publiques s'inscrit au nombre de ces mesures,

Il est rappelé aux membres du Conseil la délibération précédente du 25 juin 2024 approuvant la dénomination des voies.

Lors de l'élaboration de son plan d'adressage, la commune s'est aperçue que le périmètre de certains des lieux-dits identifiés par la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) est erroné. Ainsi, elle rattache **certaines parcelles (et donc adresses) à des lieux-dits qui sont différents de ceux connus par la commune**. Par ailleurs, elle s'est aperçue que certains noms de lieux-dits, bien que le périmètre soit correct sont mal orthographiés.

La DDFIP accepte de corriger les noms des lieux-dits dans sa base de données à condition que la commune prenne une délibération précisant pour chaque parcelle sur laquelle se trouve une adresse :

- Le nom du lieu-dit tel qu'il est identifié par la DDFIP
- le nom du lieu auquel la commune estime que l'adresse appartient.
- La parcelle sur laquelle se situe l'adresse (numéro parcelle et section)

Par exemple, pour la parcelle **C 508** sur laquelle est positionnée l'adresse **5 Route de Beausoleil**, la DDFIP lui rattache le lieu-dit **Le Pont Boussard** alors que pour la commune, cette adresse parcelle doit-être rattaché au lieu-dit **Le Pont Broussard**.

Voici les parcelles concernées comportant le nom du lieu-dit tel qu'il est identifié par la DDFIP, le nom du lieu-dit tel qu'il est identifié par la commune, la référence cadastrale de la parcelle :

N°	Suffixe	Type Voie	Préfixe voie	Nom Voie	Nom du lieu-dit auquel la DDFIP rattache l'adresse	Nom du lieu-dit auquel la commune souhaite que l'adresse soit rattachée	Référence cadastrale
6		Rue	de l'	Aumône	L'AUMONERIE		3760000C0694
3		Route	de	Beausoleil	BEAU SOLEIL	Beausoleil	3760000C0194
5		Route	de	Beausoleil	LE PONT BOUSSARD	Le Pont Broussard	3760000C0508
7		Route	de	Beausoleil	LE PONT BOUSSARD	Le Pont Broussard	3760000C0617
9		Route	de	Beausoleil	LE PONT BOUSSARD	Le Pont Broussard	3760000C0616
11		Route	de	Beausoleil	LE PONT BOUSSARD	Le Pont Broussard	3760000C0616
13		Route	de	Beausoleil	LE PONT BOUSSARD	Le Pont Broussard	3760000C0096
15		Route	de	Beausoleil	LE PONT BOUSSARD	Le Pont Broussard	3760000C0098
19		Route	de	Beausoleil	LE GRAND CLOS	La Bunèche	3760000C0647
9		Rue	de	Beauvallon		Beauvallon	3760000D0612
11		Rue	de	Beauvallon		Beauvallon	3760000D0373
13		Rue	de	Beauvallon		Beauvallon	3760000D0407
15		Rue	de	Beauvallon		Beauvallon	3760000D0589
18		Rue	de	Beauvallon		Beauvallon	3760000B0819
20		Rue	de	Beauvallon		Beauvallon	3760000B0820
22		Rue	de	Beauvallon		Beauvallon	3760000B0229
24		Rue	de	Beauvallon		Beauvallon	3760000B0229
26		Rue	de	Beauvallon		Beauvallon	3760000B0844
28		Rue	de	Beauvallon		Beauvallon	3760000B0844
30		Rue	de	Beauvallon		Beauvallon	3760000B0844
32		Rue	de	Beauvallon		Beauvallon	3760000B0845
34		Rue	de	Beauvallon		Beauvallon	3760000B0241
36		Rue	de	Beauvallon		Beauvallon	3760000B0241
38		Rue	de	Beauvallon		Beauvallon	3760000B0242
2		Route	du	Bois de Halouze		La Haussière	3760000B0793
4		Route	du	Bois de Halouze		La Haussière	3760000B0131
1		Route	des	Bruyères		La Vergée	3760000D0622
4		Route	des	Bruyères	LONG-FRICHE	Longue-Friche	3760000D0017
4		Chemin	de la	Bunèche		La Bunèche	3760000C0691
107		Rue		Cayeux	LES CITES GR POULAIN ET FU		3760000B0694
2		Chemin	du	Centre Aéré		Le Rocher	3760000B0649
4		Chemin	du	Centre Aéré		Le Rocher	3760000B0649

1		Impasse des	Champ Trois Pins	LE CHAMP	Le Champ Trois Pins	3760000E0209
4	BIS	Rue du	Châtellier	LE BOURG		3760000C0675
8		Rue du	Châtellier	SAINT CLAIR		3760000C0229
13		Rue du	Châtellier	LE BOURG		3760000C0315
15		Rue du	Châtellier	LE BOURG		3760000C0318
17		Rue du	Châtellier	LE BOURG		3760000C0318
5		Chemin du	Chevalement	LE PUIITS	Le Puits 2	3760000B0815
7		Chemin du	Chevalement	LE PUIITS	Le Puits 2	3760000B0815
2		Route de la	Concession		La Fendrie	3760000D0636
4		Route de la	Concession	LE CHAMP DE LA GRANGE	La Fendrie	3760000D0254
8		Route de la	Concession		Le Chatelet	3760000D0611
10		Route de la	Concession	LE CHAMP AUX BOEUFs	Le Chatelet	3760000D0610
23		Route de la	Concession		La Haloudière	3760000E0397
1		Chemin d'	Égrenne	LE CHAMP D'EGRENUE	Le Champ d'Égrenne	3760000C0109
2		Chemin d'	Égrenne	LA BUNECHE	Le Champ d'Égrenne	3760000B0374
3		Chemin d'	Égrenne	LE PRE DE BAS	Le Champ d'Égrenne	3760000C0105
1		Chemin de l'	Épinardière		L'Épinardière	3760000D0548
2		Chemin de l'	Épinardière		L'Épinardière	3760000D0631
3		Chemin de l'	Épinardière		L'Épinardière	3760000D0142
4		Chemin de l'	Épinardière		L'Épinardière	3760000D0631
5		Chemin de l'	Épinardière		L'Épinardière	3760000D0601
6		Chemin de l'	Épinardière		L'Épinardière	3760000D0201
7		Chemin de l'	Épinardière		L'Épinardière	3760000D0448
8		Chemin de l'	Épinardière		L'Épinardière	3760000D0196
10		Chemin de l'	Épinardière		L'Épinardière	3760000D0195
12		Chemin de l'	Épinardière		L'Épinardière	3760000D0594
14		Chemin de l'	Épinardière		L'Épinardière	3760000D0616
5	BIS	Rue de	Flers	LE BOURG		3760000D0388
19		Rue de	Flers		Le Calvaire	3760000D0573
21		Rue de	Flers		Le Calvaire	3760000D0573
23		Rue de	Flers		Le Calvaire	3760000D0572
34		Rue de	Flers	LE BOURG		3760000C0344
40		Rue de	Flers		Le Calvaire	3760000C0002
42		Rue de	Flers		Le Calvaire	3760000C0003
44		Rue de	Flers		Le Calvaire	3760000C0006
46		Rue de	Flers		Le Calvaire	3760000C0008
1		Chemin de la	Forge		La Forge	3760000E0326
1		Chemin des	Fours		La Bocagerie	3760000B0816
3		Chemin des	Fours		La Bocagerie	3760000B0336
5		Chemin des	Fours		La Bocagerie	3760000B0335
3		Rue	Grande Rue	LE BOURG		3760000C0704
1		Cité	Groupe Chasles		Groupe Chasles	3760000B0449
2		Cité	Groupe Chasles		Groupe Chasles	3760000B0147
3		Cité	Groupe Chasles		Groupe Chasles	3760000B0154
4		Cité	Groupe		Groupe Chasles	3760000B0148

			Chasles			
5	Cité		Groupe Chasles		Groupe Chasles	3760000B0153
6	Cité		Groupe Chasles		Groupe Chasles	3760000B0149
7	Cité		Groupe Chasles		Groupe Chasles	3760000B0152
9	Cité		Groupe Chasles		Groupe Chasles	3760000B0151
1	Route	de la	Haussière		Les Noés	3760000B0210
2	Route	de la	Haussière		Les Noés	3760000B0165
3	Route	de la	Haussière		Les Noés	3760000B0416
4	Route	de la	Haussière		Les Noés	3760000B0166
5	Route	de la	Haussière		Les Noés	3760000B0453
6	Route	de la	Haussière		Les Noés	3760000B0166
7	Route	de la	Haussière		Les Noés	3760000B0744
9	Route	de la	Haussière		Les Noés	3760000B0744
11	Route	de la	Haussière		Le Rocher	3760000B0408
13	Route	de la	Haussière		Le Rocher	3760000B0410
15	Route	de la	Haussière		Le Rocher	3760000B0412
17	Route	de la	Haussière		Le Rocher	3760000B0411
19	Route	de la	Haussière		Le Rocher	3760000B0833
21	Route	de la	Haussière		Le Rocher	3760000B0419
23	Route	de la	Haussière		Le Rocher	3760000B0834
25	Route	de la	Haussière		Le Rocher	3760000B0835
27	Route	de la	Haussière		Le Rocher	3760000B0122
29	Route	de la	Haussière		Le Rocher	3760000B0122
31	Route	de la	Haussière		Le Rocher	3760000B0810
4	Chemin	des	Huttereaux		Les Huttereaux	3760000B0797
6	Chemin	des	Huttereaux		Les Huttereaux	3760000B0798
8	Chemin	des	Huttereaux	LE GROS FOUR	Le Gros Quatre	3760000B0073
5	Rue	du	Jardinnet	LA BRUYERE		3760000D0111
11	Rue	de	Larchamp	LA BRUYERE		3760000C0733
1	Route	de	Launay		Launay	3760000B0431
3	Route	de	Launay		Launay	3760000B0162
1	Chemin	du	Lavoir		Le Rocher	3760000B0251
2	Chemin	du	Lavoir		Le Rocher	3760000B0402
3	Chemin	du	Lavoir		Le Rocher	3760000B0716
4	Chemin	du	Lavoir		Le Rocher	3760000B0403
5	Chemin	du	Lavoir		Le Rocher	3760000B0405
6	Chemin	du	Lavoir		Le Rocher	3760000B0404
1	Impasse	des	Montauberts		Les Montauberts	3760000D0151
3	Passage	de la	Nouette de Bas	CHAMP AUDENIER	La Nouette de Bas	3760000C0659
5	Passage	de la	Nouette de Bas	LAMOUCETTE DE BAS	La Nouette de Bas	3760000C0717
3	Rue	de l'	Orient	LA NOUETTE		3760000C0696
12	Rue	de l'	Orient	PRE DE LA MOUCHARDIERE		3760000C0253
9	Route	du	Parc Celtique		Le Clos Neuf	3760000D0489
10	Route	du	Parc Celtique		Le Clos Neuf	3760000D0052

11	Route	du	Parc Celtique		Le Clos Neuf	3760000D0137
12	Route	du	Parc Celtique		Le Clos Neuf	3760000D0480
13	Route	du	Parc Celtique		Le Clos Neuf	3760000D0608
14	Route	du	Parc Celtique		Le Clos Neuf	3760000D0478
15	Route	du	Parc Celtique		Le Clos Neuf	3760000D0608
16	Route	du	Parc Celtique		Le Clos Neuf	3760000D0478
17	Route	du	Parc Celtique		Le Clos Neuf	3760000D0547
18	Route	du	Parc Celtique		Le Clos Neuf	3760000D0587
19	Route	du	Parc Celtique		Le Clos Neuf	3760000D0499
20	Route	du	Parc Celtique		Le Clos Neuf	3760000D0597
21	Route	du	Parc Celtique		Le Clos Neuf	3760000D0499
22	Route	du	Parc Celtique		Le Clos Neuf	3760000D0596
23	Route	du	Parc Celtique		Le Clos Neuf	3760000D0635
24	Route	du	Parc Celtique		Le Clos Neuf	3760000D0588
25	Route	du	Parc Celtique		Le Clos Neuf	3760000D0635
26	Route	du	Parc Celtique		Le Clos Neuf	3760000D0595
27	Route	du	Parc Celtique		Le Clos Neuf	3760000D0620
28	Route	du	Parc Celtique		Le Clos Neuf	3760000D0602
29	Route	du	Parc Celtique		Le Clos Neuf	3760000D0621
30	Route	du	Parc Celtique		Le Clos Neuf	3760000D0500
31	Route	du	Parc Celtique		Le Parc Celtique	3760000D0551
32	Route	du	Parc Celtique		Le Parc Celtique	3760000D0495
33	Route	du	Parc Celtique		Belle Étoile	3760000B0808
34	Route	du	Parc Celtique		Le Parc Celtique	3760000D0599
36	Route	du	Parc Celtique		Le Parc Celtique	3760000B0245
38	Route	du	Parc Celtique		Le Parc Celtique	3760000B0811
38	Route	du	Parc Celtique		Belle Étoile	3760000B0809
40	Route	du	Parc Celtique		Le Parc Celtique	3760000B0811
40	Route	du	Parc Celtique		La Noé Brulée	3760000B0097
1	Impasse	du	Petit Champ	LE BOURG		3760000C0336
2	Impasse	du	Puits 2		Le Puits 2	3760000B0817
4	Impasse	du	Puits 2		Le Puits 2	3760000B0817
5	Impasse	du	Puits 2		Le Puits 2	3760000B0848
6	Impasse	du	Puits 2		Le Puits 2	3760000B0817
2	Route	du	Puits Gévelot	LA BELLE PLACE	Les Loges	3760000E0194
5	Route	du	Puits Gévelot		Les Nouettes	3760000E0403
6	Route	du	Puits Gévelot		Le Puits Gévelot	3760000B0788
9	Route	du	Puits Gévelot		Le Puits Gévelot	3760000B0047
2	Impasse	du	Rocher		Le Rocher	3760000B0827
4	Impasse	du	Rocher		Le Rocher	3760000B0828
6	Impasse	du	Rocher		Le Rocher	3760000B0829
8	Impasse	du	Rocher		Le Rocher	3760000B0830
2	Cour		Sainte-Barbe	LE BOURG		3760000C0288
1	Impasse	du	Vaux Griard	LE VAUX GRIHARD	Le Vaux Griard	3760000E0080
3	Impasse	du	Vaux Griard	LE VAUX GRIHARD	Le Vaux Griard	3760000E0398
1	Impasse	de la	Vente	CHAMP DE LA HAIE	La Vente	3760000C0652

3	Impasse de la	Vente	CHAMP DE LA HAIE	La Vente	3760000C0699
7	Impasse de la	Vente		La Vente	3760000C0613
5	Route de la	Verrerie		La Nouette de Haut	3760000C0599

Liste validée par le conseil municipal à l'unanimité.

9 - REMBOURSEMENT FRAIS - FETE COMMUNALE – MARJORIE POTTIER

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'adjointe en charge des festivités, Mme Marjorie POTTIER a acheté de petites fournitures pour la fête communale qui s'élève à 31.90 €

Il est proposé au conseil municipal de lui rembourser cette somme.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **de rembourser la somme de 31.90 € à Mme Marjorie POTTIER suite aux petits achats qu'elle a réalisé pour la fête communale.**

10 - FETE COMMUNALE – REMBOURSEMENT DES REPAS INTERVENANTS – ASSOCIATION FAMILLES RURALES

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'à l'occasion de la fête communale organisée le 22 juin dernier, la municipalité de Saint Clair de Halouze offre les repas pris par les intervenants auprès des associations proposant une restauration.

Un seul intervenant a pris son repas auprès de l'Association du Familles Rurales pour un montant de 7 €.

Il est donc proposé au conseil municipal de rembourser l'association « Familles Rurales » de ce repas.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rembourser la somme de 7 € à l'association « Familles Rurales » pour le repas de l'intervenant.

11- FETE COMMUNALE – DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES TICKETS DE MANEGE – COMMUNE DE LA CHAPELLE BICHE

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'à l'occasion de la fête communale organisée le 22 juin dernier, la municipalité de Saint Clair de Halouze et celle de la Chapelle Biche offrent aux élèves du RPI des tickets de manèges pour profiter de la fête communale.

Cette année, les élèves de l'école de la Chapelle Biche ont utilisé 123 € de tickets de manèges.

Il est donc proposé au conseil municipal de demander le remboursement de cette somme à la commune de la Chapelle Biche.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander à la commune de la Chapelle Biche le remboursement de la somme de 123 € pour les tickets de manèges utilisés par les élèves de leur école.

Séance close à 22h59.

Suivent les signatures du PV de la séance du 25 juin 2024